



DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 18

NOMBRE DE VOTANTS : 22

L'an deux mille vingt-trois, le 22 Mars 2023 à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 16 Mars 2023, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT — BEYRAND — CELAN — CHIBRAC — GARRIGOU — GASTEUIL — LANGLOIS - PROUILHAC — PUJO — QUINTANO — RECORIS -

Mesdames BETTON — BINET - BOUSSEAU — BOUTER — REMIGI - SILVESTRE - SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU

Monsieur ZGAINSKI

Madame MOREIRA

Madame PENARD

Madame ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur QUISSOLLE à Madame SIMIAN

Madame HANRAS à Monsieur GASTEUIL

Madame COMMARIEU à Monsieur DUCOUT

Madame ETCHEVERS à Monsieur BEYRAND

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame SILVESTRE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame SILVESTRE qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 Décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2023 - DÉLIBÉRATION N° 2023/1/25
Réf 8.6

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A CAP METIERS NOUVELLE AQUITAINE POUR 2023 - AUTORISATION

Monsieur GARRIGOU expose,

Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, l'Agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi a pour missions :

- l'information sur la formation à travers la collecte et la diffusion de l'information la plus fiable et la plus complète sur l'offre de formation et les métiers,
- l'observation et l'analyse de la relation formation-emploi et de ses évolutions,
- l'appui aux politiques publiques dans ces domaines,
- l'accompagnement et l'outillage des acteurs qui y interviennent, afin de répondre aux besoins des habitants de la région Nouvelle-Aquitaine.

Sa caractéristique est de reposer sur une approche « métiers » en liaison avec les besoins de l'économie, des territoires et des publics de Nouvelle-Aquitaine.

A ce titre, l'association :

- constitue un lieu d'échange privilégié entre le monde de l'entreprise et les professionnels de l'éducation, de l'orientation, de la formation et de l'emploi ;
- favorise l'orientation et la formation tout au long de la vie par l'accès à l'information sur la réalité des métiers et leurs évolutions, sur les droits et les voies d'accès à la formation, afin de la rendre plus accessible aux professionnels, aux entreprises, aux publics (jeunes, familles, actifs...etc) ;
- assure une activité de veille, de diagnostic et de prospective sur les métiers, l'emploi et la formation, pour apporter une aide à la décision au service des politiques publiques, des acteurs économiques et des publics ;
- accompagne l'ensemble des professionnels de l'éducation, de la formation, de l'orientation et de l'emploi à travers la production et la diffusion d'information et de ressources sur les métiers, la formation et l'emploi, en favorisant la coopération et la mutualisation entre ces acteurs et en proposant un programme de professionnalisation ;
- stimule l'innovation et l'expérimentation dans les domaines de la formation, du conseil et de l'accompagnement en réponse aux attentes et aux usages évolutifs des publics et des professionnels ;
- administre, gère tous biens corporels ou incorporels qui concourent ou participent à l'objet social ou à son financement ;
- participe à toute structure dont le but est en lien direct ou indirect avec son objet.

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et d'emploi, la Communauté de Communes a la possibilité d'adhérer à l'association Cap Métiers Nouvelle Aquitaine et ainsi bénéficier d'un ensemble de services :

- bénéficier des actions du programme de professionnalisation
- pouvoir échanger et mutualiser avec d'autres adhérents
- recevoir la lettre d'information réservée aux adhérents qui sera accessible via l'intranet

- bénéficier d'un espace privilégié sur l'extranet des instances afin de solliciter le service communication de Cap Métiers pour diffuser des actualités
- suivre l'actualité de l'agence et du champ orientation-formation-emploi

Il vous est donc demandé d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2023 et d'accepter le montant de la cotisation annuelle s'élevant à 90 €.

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Fait siennes** les conclusions du rapporteur,
- **Autorise** l'adhésion en ligne à Cap Métiers Nouvelle Aquitaine pour 2023 et prend connaissance de la charte d'adhésion, document joint,
- **Autorise** le versement de la cotisation annuelle s'élevant à 90 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT - Pierre DUCOUT

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 27/03/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 28/03/2023

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



CHARTRE D'ADHÉSION 2023

1 - Présentation de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine

Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi intervient dans les domaines de la formation et de l'orientation tout au long de la vie ainsi que de l'emploi.

Elle a vocation à constituer un point d'appui important des politiques régionales d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi grâce à son expertise reconnue en matière :

- D'observation et d'analyse de la relation formation-emploi et de ses évolutions ;
- D'information sur l'offre de formation et les métiers ;
- D'appui aux politiques publiques et aux opérateurs.

Aux titres de ses missions notamment, de Centre d'Animation de Ressources et d'Information sur la Formation (CARIF) et d'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF), Cap Métiers :

- Constitue un lieu d'échange privilégié entre le monde de l'entreprise et les professionnels de l'éducation, de l'orientation, de la formation et de l'emploi ;
- Favorise l'orientation et la formation tout au long de la vie par l'accès à l'information sur la réalité des métiers et leurs évolutions, sur les droits et les voies d'accès à la formation, afin de la rendre plus accessible aux professionnels, aux entreprises, aux publics (jeunes, familles, actifs...etc.) ;
- Assure une activité de veille, de diagnostic et de prospective sur les métiers, l'emploi et la formation, pour apporter une aide à la décision au service des politiques publiques, des acteurs économiques et des publics ;
- Accompagne l'ensemble des professionnels, de l'éducation, de la formation, de l'orientation et de l'emploi à travers la production et la diffusion d'information et de ressources sur les métiers, la formation et l'emploi, en favorisant la coopération et la mutualisation entre ces acteurs et en proposant un programme de professionnalisation ;
- Stimule l'innovation et l'expérimentation dans les domaines de la formation, du conseil et de l'accompagnement en réponse aux attentes et aux usages évolutifs des publics et des professionnels.

La caractéristique de l'Association est de reposer sur une approche "métiers" en liaison avec les besoins de la jeunesse et des entreprises sur tous les territoires de la Nouvelle Aquitaine.

2 – Comment adhérer ?

Vous avez la possibilité d'adhérer à notre structure en complétant le formulaire d'adhésion.

Deux formules d'adhésions annuelles sont proposées :

1. Une cotisation de base à 90 €,
2. Une cotisation élargie à 130 € qui permet de disposer des salles de réunions sur deux de nos sites (Pessac et Limoges). Seul l'auditorium demeure payant, à un tarif préférentiel, sur facturation.

Vous avez la possibilité d'accéder au parking TBM à proximité du site de Pessac pour un montant d'1 €, les modalités d'accès seront indiquées dans le cadre de la réservation de salles.

Quelle que soit la date de votre adhésion, elle est approuvée pour l'année civile en cours.

2.1 – Traitement de l'adhésion

Pour l'instruction de votre demande d'adhésion, seul le formulaire complété, pourra être pris en compte.

A réception du formulaire d'adhésion, 2 hypothèses :

➤ **Votre structure est déjà adhérente et souhaite renouveler son adhésion**

Les renouvellements d'adhésion ne nécessitent aucune nouvelle approbation. Néanmoins, une synthèse en est présentée à nos administrateurs, pour information, à chaque réunion d'instance. Après traitement de votre renouvellement, une facture vous sera adressée pour paiement et finalisation de votre adhésion.

➤ **Votre structure n'est pas encore adhérente et souhaite adhérer**

A réception du formulaire, votre demande d'adhésion sera soumise à l'approbation de nos administrateurs. Dès validation, un courriel de confirmation vous sera adressé ainsi qu'une facture pour paiement et finalisation de votre adhésion.

2.2 – Services réservés aux adhérents

L'adhésion vous permet ainsi qu'à l'ensemble de vos établissements de :

- **bénéficier des actions du programme régional de professionnalisation ParcoursPro.**
ParcoursPro est organisé par Cap Métiers à destination des professionnels de l'orientation, de la formation, et de l'emploi afin d'accompagner l'évolution de leurs pratiques et de permettre à leurs structures de répondre aux enjeux régionaux et nationaux de demain.
ParcoursPro mobilise différentes actions et services :
 - des actions de formation de 1 à 3 jours, programmées tout au long de l'année, à distance ou en présentiel en Nouvelle Aquitaine. 25 actions seront ouvertes à l'inscription, dès fin janvier 2023,
 - des parcours en autoformation accompagnés sur [e-parcourspro](#), notre plateforme de formation en ligne. Elle permet aux professionnels de se former à leur rythme sur des thématiques qui seront enrichies en cours d'année,
 - des ateliers de co-développement pour identifier entre pairs des solutions à des problématiques professionnelles communes.Consulter et s'inscrire aux actions : <https://parcourspro.cap-metiers.pro/programme>
Prendre connaissance des modalités de fonctionnement : https://www.cap-metiers.pro/pages/197/offre_professionnalisation_Nouvelle-Aquitaine.aspx
- **échanger et mutualiser avec d'autres adhérents,**
- **recevoir la lettre d'information CNotreActu,**
- **bénéficier d'un espace privilégié sur l'extranet des instances afin de solliciter le service communication de Cap Métiers pour diffuser vos actualités sur nos différents supports.**

Ces services complètent l'offre de service élargie non soumise à l'adhésion.

Vous souhaitez :

- **référer votre offre de formation et d'apprentissage dans la base régionale Rafael,**
contactez notre service dédié pour la gestion de l'offre et la préinscription : offre@cap-metiers.pro
 - **suivre l'actualité de l'agence et du champ orientation-formation-emploi, abonnez-vous à notre lettre électronique Atout compétences sur notre site : <http://www.cap-metiers.pro>**
-

3 – Votre rôle en tant qu'adhérent

En tant qu'adhérent, nous attendons de vous un engagement à Cap Métiers qui nécessite notamment que :

- Vous soyez impliqué dans la vie associative de l'agence,
 - Vous portiez et relayez l'offre de service de l'agence,
 - Vous participiez ou donniez mandat lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.
-
- ☐ Vous reconnaissez avoir pris connaissance de la charte d'adhésion et vous vous engagez à respecter les modalités énoncées.